



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Offre de volontariat de service civique

Proposition de mission : suivi et évaluation de l'instruction du programme de développement rural de Guadeloupe-St Martin 14-20

1. Organisme d'accueil :

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt à Basse-Terre
N° d'agrément : NA-000-11-00169-00

2. Formations, expériences et qualités demandées

Bac + 3 à +5 en économie, politique de développement agricole et agroalimentaire, politiques européennes
Permis B

Bonne aptitude à travailler en équipe, sens de la rigueur et de l'organisation.
Capacité opérationnelle à utiliser les outils informatiques (Libre Office Writer, Calc, Impress et applications web)

3. Présentation de l'environnement professionnel

Le poste est proposé au sein du Service de l'Économie Agricole (18 agents) de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) de la Guadeloupe (111 agents).

4. Objectif du poste

Le ou la volontaire assurera les missions suivantes :

- Assurer le suivi des dossiers transmis par l'autorité de gestion du FEADER au service instructeur DAAF à l'aide des outils de suivi
- Assurer le suivi du dialogue entre l'autorité de gestion et le service instructeur DAAF (capitalisation des questions d'interprétations, suivi de la construction des guides d'instruction, etc)
- Participer aux réunions de mise en œuvre des mesures du PDRG 2104-2020 avec l'autorité de gestion et l'agence de paiement
- Réaliser, en appui des gestionnaires FEADER du service, l'instruction de l'engagement des aides et du paiement des aides

- Réaliser les extractions dans Val'OSIRIS pour suivre la mise en œuvre du PDRG et les exploiter dans des notes d'analyses

Le ou la volontaire pourra occasionnellement intervenir également en appui à l'instruction du programme POSEI.

5. Conditions matérielles

Indemnité de base de 773,18 € mensuel brut.

Indemnité supplémentaire de 755,49 € mensuel brut pour les volontaires dont la résidence principale ne se situe pas en Guadeloupe, soit un total de 1528,67 € brut.

Couverture complémentaire des risques qui ne sont pas pris en charge par le régime de sécurité sociale. Prise en charge du voyage aller et retour et du transport des bagages à concurrence de 50 kg (0,3 m3) d'effets personnels par voie aérienne ou 130 kg (1 m3) par voie maritime entre son domicile et son lieu d'affectation, par la voie la plus directe et la plus économique

6. Temps de travail et droits à congés

Temps de travail de 35 h par semaine.

Droit à congé annuel de deux jours ouvrés par mois de service effectif.

7. Durée :

6 mois

8. Disponibilité :

Poste à pourvoir au 15 octobre 2016

9. Modalités de candidature :

Transmission d'un *curriculum vitae* et d'une lettre de motivation
Entretien (téléphonique ou sur place)

10. Contacts :

Alexandre MARTINEZ
Chef du SEA
DAAF de Guadeloupe
Saint-Phy – BP 651
97 108 Basse-Terre cedex
Tel : 05 90 99 09 14
Mail : alexandre.martinez@agriculture.gouv.fr

Jean-Charles MAISONNEUVE
Adjoint au chef de service SEA
DAAF de Guadeloupe
Saint-Phy – BP 651
97 108 Basse-Terre cedex
Tel : 05 90 99 09 39
Mail : jean-charles.maisonneuve@agriculture.gouv.fr

Pour en savoir plus sur le statut de volontaire service civique outre mer, vous pouvez consulter le site : www.service-civique.gouv.f